

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DPE 14 DFA Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire pour l'exercice 2021

M. SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le budget annexe primitif de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2021, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} Commission, et sur le rapport présenté par M. Dan LERT au nom de la 8^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : L'excédent cumulé de la section d'exploitation constaté au compte administratif de l'exercice 2020, d'un montant de 329.215,56 euros, est affecté en totalité en recettes à la section d'exploitation (ligne R002).

L'excédent cumulé de la section d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice 2020, d'un montant de 119.344,04 euros, est inscrit en recettes à la section d'investissement (ligne R001).

Article 2 : Le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau 2021 est arrêté à la somme de 2.569.699,20 euros en équilibre pour la section d'exploitation et à 120.594,04 euros en excédent pour la section d'investissement, conformément aux états annexés.

Article 3 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des aides auprès de ses partenaires et à signer les conventions correspondantes.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par les insuffisances éventuelles de dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	163
Nombre de membres présents	154
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Pour.....	
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 22 juin 2021

Présenté par la Maire,

A Paris, le 8 juillet 2021

Délibéré par le Conseil de Paris

A Paris, le 8 juillet 2021

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,
le 13 juillet 2021 et de la publication le 13 juillet 2021

A Paris, le 13 juillet 2021

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO